



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur d'un règlement - Règlement No. 19.05.02.24

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de la séance du Conseil du 9 décembre 2024, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement No. 19.05.02.24 modifiant le règlement No. 19.05 concernant les règles de régie interne et de procédure des séances du conseil afin d'ajouter des dispositions concernant la participation à distance des membres aux séances du conseil et la période de question

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi.

Ce règlement est entré en vigueur le 12 décembre 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet municipal ou peut en faire la demande par courriel à l'adresse : greffe@stmathieudebeloeil.ca.

DONNÉ à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce 12 décembre 2024.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière